

# RENOUVELLEMENT AU TITRE DE CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT DE CLINIQUE

## 01. Le titre universitaire

Le chargé d'enseignement de clinique est une personne qui participe à l'enseignement dans une faculté ou un département. Le CEC ne peut enseigner qu'en milieu clinique.

Ce titre s'adresse aux médecins cliniciens qui n'ont pas de formation complémentaire. Cependant, le médecin doit posséder le permis d'exercer la médecine du Collège des médecins du Québec et un certificat de spécialité.

Il est engagé pour une période de **5 ans renouvelable indéfiniment**.

## 02. Étapes

**A. Le département universitaire** transmet la liste des renouvellements à traiter pour l'année au chef hospitalier et au secrétariat. Ces derniers mettent la liste à jour, en nous informant des modifications (démissions, retraites, etc)

**B. Le secrétariat hospitalier** informe les médecins concernés des documents à fournir et de la date limite.

**C. Les médecins** envoient les documents requis au secrétariat du département hospitalier.

**D. Le chef hospitalier ou DSP** rédige une lettre d'appui commune pour tous les renouvellements.

**E. Le secrétariat hospitalier** envoie les dossiers complets au département universitaire.

## 03. Documents à transmettre au département universitaire

- Lettre d'appui commune du chef hospitalier
- [CV abrégé](#) à jour



## 04. Délai de traitement

Le délai de traitement d'un dossier par les différentes instances est de 3 à 6 mois.

## 05. Services UdeM liés au titre universitaire

- Courriel institutionnel
- Office 365 (version Web)
- Solutions: Libre-Synchro, MedSis, proxy...

